

Direction générale
de l'alimentation

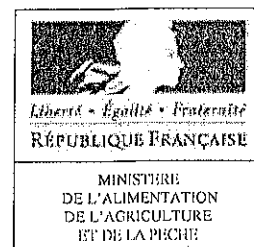
Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 2140369EXTO15022

CAZORLA SALIP DANIEL
C/AIGUETA, N°4
17761 CABANES
ESPAGNE



Paris, le

15 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'extension d'origine d'un permis de commerce parallèle, concernant le produit :

N° Intransit : 2140369 - RIDOMIL GOLD MZ CAZO AMM n° 2140206

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

15 MAI 2015

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140369 Nom commercial : **RIDOMIL GOLD MZ CAZO**

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2140206

Firme détentrice : CAZORLA SALIP DANIEL

Type commercial : Permis de commerce parallèle

Composition : Mancozèbe 64 % + Mefenoxam 4 %

Vu l'avis de l'Anses n° 2015-0149 du 26 mars 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.
- Délai de rentrée : 48 heures ou port de gants et d'un vêtement de protection en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Limiter le nombre d'application sur pomme de terre et vigne à 2 applications maximum par cycle de production.

La mise sur le marché du produit RIDOMIL GOLD MZ CAZO doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence EPERON PEPITE. De plus, la préparation RIDOMIL GOLD MZ CAZO ne pourra être commercialisée que dans des contenances de 1 ; 5 et 10 kg lorsqu'elle correspond à l'introduction du produit RIDOMIL GOLD MZ PEPITE d'Italie, conformément aux conditions d'autorisation de ce produit en Italie.

Permis valable jusqu'au 31/12/2016, sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions des articles 44, 45 et 52 paragraphes 7 et 8, du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de l'article R253-29 du code rural et de la pêche maritime.

Dénominations commerciales

RIDOMIL GOLD MZ CAZO,

Mention

Autorisé Emploi autorisé dans les jardins

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

15 MAI 2015

Origine(s)

Statut	Pays	Nom commercial intrant importé	Numéro autorisation intrant importé
Autorisé	Italie	RIDOMIL GOLD MZ PEPITE	12383

Firme détentrice

CAZORLA SALIP DANIEL

Firme détentrice du produit de référence :
SYNGENTA France SAS

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

15 MAI 2015

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CM

Réf : 2140369CORR15051

CAZORLA SALIP DANIEL
C/AIGUETA, N°4
17761 CABANES
ESPAGNE



Paris, le 15 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à une correction, concernant le produit :

N° Intransit : 2140369 - RIDOMIL GOLD MZ CAZO AMM n° 2140206

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

15 MAI 2015

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2140369 Nom commercial : RIDOMIL GOLD MZ CAZO

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2140206

Firme détentrice : CAZORLA SALIP DANIEL

Type commercial : Permis de commerce parallèle

Vu la correction effectuée sur le produit de référence

Conditions d'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et d'application.
- Délai de rentrée : 48 heures ou port de gants et d'un vêtement de protection en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Limiter le nombre d'application sur pomme de terre et vigne à 2 applications maximum par cycle de production

Correction de la composition suite à l'approbation du Métalaxyl-M.

Dénominations commerciales

RIDOMIL GOLD MZ CAZO,

Teneur garantie en matière active

64 %	Mancozèbe
3,88 %	Métalaxyl-M

Classement

Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Classement Tox.	Xn	NOCIF
Phr. Risque	R43	PEUT ENTRAINER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU
Phr. Risque	R50/53	TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
Phr. Risque	R63	RISQUE POSSIBLE PENDANT LA GROSSESSE D'EFFETS NEFASTES POUR L'ENFANT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

*Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux*

15 MAI 2015

Alain TRIDON